

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

---

SUPPRIMER LES DISPOSITIFS DE DÉFISCALISATION IMMOBILIÈRE POUR LES  
INVESTISSEMENTS DANS LES EHPAD ET AUTRES ESMS - (N° 2544)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF3

présenté par  
M. Panifous, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 3, supprimer les mots :

« qui accueillent des activités ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, procéder à la même suppression.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.